



■ **Décision n°2022-340**
Autres types de contrats

Le maire de Creil,
Direction des affaires générales

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la Ville de Creil souhaite organiser un feu d'artifice dans le cadre de la fête Nationale.

Qu'il est nécessaire d'instaurer un dispositif de sécurité à l'occasion du feu d'artifice, du 13 juillet 2022 de 21h00 au 14 juillet 2022 à 01h00, par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 60),

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention de prestation de services avec le SDIS 60, sis 33 rue de Paris à Compiègne (60200), représenté par son Président Départemental, monsieur Stevens DUVAL, pour la mise en place dudit service.

Article 2 : de conclure cette convention à titre gracieux pour du 13 juillet au 14 juillet 2022.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 12/07/2022

et publication ou notification le 12/07/2022

affiché le

CREIL, le 12/07/2022

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services Techniques
Marie-Claire GIBERGUES

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO
Creil, le 4 juillet 2022